

IV. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE¹

S O M M A I R E

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
34/12	Effets des rayonnements ionisants (A/34/626)	47	9 novembre 1979	79
34/29	Situation dans les territoires occupés (A/34/691)	51	16 novembre 1979	80
34/52	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/34/656)			
	A. — Aide aux réfugiés de Palestine	50	23 novembre 1979	80
	B. — Aide aux personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967	50	23 novembre 1979	81
	C. — Offre par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine	50	23 novembre 1979	81
	D. — Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	50	23 novembre 1979	82
	E. — Population et réfugiés déplacés depuis 1967	50	23 novembre 1979	82
	F. — Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza	50	23 novembre 1979	83
34/53	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/34/678)	52	23 novembre 1979	83
34/66	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/34/664)	48 et 49	5 décembre 1979	84
34/67	Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/34/664)	48 et 49	5 décembre 1979	85
34/68	Accord régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes (A/34/664)	48 et 49	5 décembre 1979	86
34/90	Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/34/691/Add.1)			
	Résolution A	51	12 décembre 1979	89
	Résolution B	51	12 décembre 1979	90
	Résolution C	51	12 décembre 1979	91
34/91	Question des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (A/34/784) ...	127	12 décembre 1979	91
34/181	Coopération et assistance pour l'application et l'amélioration des systèmes nationaux d'information et de communications de masse aux fins du progrès social et du développement (A/34/808)	53, a	18 décembre 1979	92
34/182	Questions relatives à l'information (A/34/808)	53, c	18 décembre 1979	92

¹ Pour les décisions adoptées sur les rapports de la Commission politique spéciale, voir sect. X.B.3.

34/12. Effets des rayonnements ionisants

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955, portant création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, ainsi que ses résolutions ultérieures à ce sujet, dont la résolution 33/5 du 3 novembre 1978, dans laquelle elle a notamment réaffirmé qu'il était souhaitable que le Comité scientifique continue ses travaux,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants²,

Préoccupée par les effets néfastes qui peuvent résulter, pour les générations actuelles et futures, des niveaux de rayonnement auxquels l'humanité est exposée,

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Annexes, point 47 de l'ordre du jour, document A/34/322.

Consciente de la nécessité de continuer à rassembler des informations sur les rayonnements ionisants de toute origine et à analyser leurs effets sur l'homme et son environnement,

Notant l'intention du Comité scientifique de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, un rapport faisant le point notamment sur les modèles de calcul des doses d'irradiation, les sources de rayonnement naturelles, l'irradiation naturelle modifiée par des moyens techniques, l'irradiation du fait du radon et des produits de sa désagrégation, la contamination à la suite d'explosions nucléaires, la contamination radioactive du fait de la production d'énergie nucléaire, l'irradiation médicale, les doses reçues par les travailleurs au cours de leur travail, la relation dose-effet dans le cas du cancer provoqué par l'irradiation, les effets ultérieurs sans formation de tumeur de l'irradiation du corps tout entier, les effets non stochastiques de l'irradiation localisée et les effets génétiques des rayonnements,

1. *Félicite* le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants de la précieuse contribution qu'il a apportée depuis sa création à une connaissance et à une compréhension plus larges des niveaux, des effets et des dangers des rayonnements ionisants;

2. *Prie* le Comité scientifique de continuer ses travaux, y compris ses importantes activités de coordination, pour mieux faire connaître les doses, les effets et les dangers des rayonnements ionisants de toute origine;

3. *Note avec satisfaction* le développement de la coopération scientifique entre le Comité scientifique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;

4. *Prie* le Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à apporter son appui afin de permettre au Comité scientifique de poursuivre efficacement ses travaux et d'assurer la diffusion de ses conclusions auprès de l'Assemblée générale, de la communauté scientifique et du public;

5. *Félicite* le Comité scientifique de ses travaux sur certains radionucléides et de son objectif de rédiger un document complet sur ce sujet à l'intention du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

6. *Exprime sa satisfaction* de l'assistance fournie au Comité scientifique par les Etats Membres, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les organisations non gouvernementales et les invite à accroître leur coopération dans ce domaine;

7. *Approuve* l'appel lancé par le Comité scientifique aux Etats Membres ainsi qu'aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales intéressés pour qu'ils continuent de communiquer au Comité tous renseignements pertinents, en particulier des données sur l'irradiation du fait de diverses sources de rayonnement, qui aideront considérablement le Comité à élaborer le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

61^e séance plénière
9 novembre 1979

34/29. Situation dans les territoires occupés

L'Assemblée générale,

Notant avec inquiétude la décision des autorités israéliennes d'expulser le maire de Naplouse du territoire palestinien occupé,

Gravement préoccupée par la démission, à la suite de la décision d'expulsion, des maires des villes et agglomérations du territoire palestinien occupé,

Exprimant sa vive inquiétude et sa profonde préoccupation devant la gravité de la situation qui s'est créée, à la suite de la décision d'expulsion, dans le territoire palestinien occupé,

1. *Demande* aux autorités israéliennes de rapporter leur ordre d'expulsion;

2. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale aussitôt que possible sur l'application de la présente résolution.

71^e séance plénière
16 novembre 1979

34/52. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

A

AIDE AUX RÉFUGIÉS DE PALESTINE

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 33/112 A du 18 décembre 1978 et toutes les résolutions antérieures sur la question, notamment la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948,

Prenant acte du rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour la période allant du 1^{er} juillet 1978 au 30 juin 1979³,

1. *Note avec un profond regret* que ni le rapatriement ni l'indemnisation des réfugiés, prévus au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, n'ont encore eu lieu, qu'aucun progrès notable n'a été réalisé en ce qui concerne le programme de réintégration des réfugiés soit par le rapatriement soit par la réinstallation, programme que l'Assemblée générale a fait sien au paragraphe 2 de sa résolution 513 (VI) du 26 janvier 1952, et que, de ce fait, la situation des réfugiés continue d'être un sujet de grave préoccupation;

2. *Exprime ses remerciements* au Commissaire général et à tout le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, reconnaissant que l'Office fait tout ce qui est en son pouvoir dans les limites des ressources dont il dispose, et exprime également ses remerciements aux institutions spécialisées et aux organisations privées pour l'œuvre très utile qu'elles accomplissent en faveur des réfugiés;

3. *Exprime sa sincère gratitude* à M. Thomas W. McElhiney, ancien Commissaire général, pour l'efficacité

³ *Ibid.*, trente-quatrième session, Supplément n° 13 (A/34/13 et Corr. 1).